



Anniversaire



Le mot du secrétaire général

L'année scolaire 2009-2010 s'achève et pour l'ensemble de nos équipes CPMS, c'est la perspective d'un temps de repos, un temps de ressourcement après une année remplie avec son lot de satisfactions (grandes ou petites) d'insatisfactions aussi face à un certain nombre de problématiques qui, pour différentes raisons, n'ont pu être portées jusqu'au bout du chemin du possible comme nous l'aurions souhaité.

Cette fin d'année est marquée aussi par un certain nombre de départs au niveau des directions de centres, amenant une nouvelle génération à prendre le relais ; l'occasion de remercier chaleureusement toutes celles et ceux (et parfois depuis longtemps) qui ont accepté de porter cette responsabilité qui, compte tenu de l'évolution de nos services, a vu la fonction évoluer depuis quelques années.

Un coup de chapeau aussi à toutes celles et ceux qui, au niveau de nos P.O., se dévouent sans discontinuer : leur tâche n'est pas toujours simple et l'arsenal législatif n'est pas nécessairement digeste ! Merci pour le travail accompli au service des ...79 centres que comptera notre fédération au 1^{er} septembre 2010

La communication évolue, Fédéflash aussi

Le bulletin que vous avez dans les mains est le fruit du travail d'une équipe de rédaction des permanents de la FCPL qui mettent tout en œuvre pour en faire un outil de liaison de qualité entre les centres.

Déjà disponible en version électronique et téléchargeable sur le site de la FCPL, il était jusqu'à présent diffusé en version papier en autant d'exemplaires que de membres du personnel. A partir de la rentrée prochaine, nous privilégierons le mode électronique afin de faciliter l'exploitation de fonctionnalités de plus en plus utiles (liens/renvois à d'autres documents ou à d'autres sites par exemple). Chaque centre continuera toutefois à recevoir, selon l'importance des effectifs, deux ou trois exemplaires en version papier.

Espérant ainsi coller davantage aux réalités des technologies de l'information et de la communication, nous vous souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous d'excellentes vacances

Pour l'équipe de la FCPL
Guy DE KEYSER

La loi organique des centres psycho-médico-sociaux a 50 ans !

Quels souvenirs évoquer à propos de ce 1er avril 1960, date quelque peu oubliée (?) et qui pourtant fut déterminante pour l'avenir de nos centres ?

A l'époque, j'étais conseiller à l'Office d'Orientation professionnelle libre de Tournai. Je ne me souviens pas qu'on ait hissé le drapeau à ce jour-là et cependant ...

Cette loi très courte, si ma mémoire est bonne, était l'aboutissement heureux de plusieurs années de tractations politiques. Elle consacrait la volonté d'assurer une orientation scolaire continue et une guidance des élèves de l'enseignement secondaire, ces missions devant être assurées par des équipes tri-disciplinaires, selon une méthodologie expérimentée depuis plusieurs années et mise au point tant dans l'enseignement de l'Etat et qu'au sein des 4 ou 5 offices libres d'O.S.P. concernés.

Cette loi s'inscrivant dans les dispositions du Pacte scolaire de 1959, garantissait désormais la viabilité des services libres : subventions de fonctionnement réévaluées à la hausse, subsides traitements pour les agents statutaires et en contre partie, respect par les services agréés des règles fixant notamment les normes de population et d'encadrement ayant cours dans les centres psycho-médico-sociaux de l'Etat.

Cette loi qui ouvrait de larges perspectives d'avenir, ne produisit réellement ses effets qu'à partir du 13 août 1962, à la parution des A-R d'application qui concrétisaient la profonde mutation de nos services. Cette date est, je crois, davantage restée dans les mémoires.

Dès 1960, les offices s'appelèrent «Centres psycho-médico-sociaux libres » du moins en ce qui nous concerne et dès 1963, se développa un puissant mouvement d'extension de notre réseau : Bruxelles et sa région, Mons, Charleroi, Nivelles, Namur, Huy, Verviers, Virton, Dinant, Bertrix et tous les autres qui suivirent. C'est à cette loi fondatrice que l'on doit, aujourd'hui, la présence au sein de la FCPL de quelques 77 services.

Telles furent, m'en souvient-il, les toutes premières étapes de notre histoire commune. Bien d'autres se succédèrent tout au long de ces cinquante années avec leur lot d'adaptations multiples. Il y en aura encore, c'est certain ! Alors bon vent à celles et ceux qui seront appelés à en être les acteurs.

Léopold Libert
ancien conseiller à l'Office d'OSP
de Tournai, au centre pms libre de
Liège et directeur du centre de Huy 1



Nouvelles en bref

Comment faire une bonne école ?

En aout 2009, lors de la 5^e Université d'été de l'enseignement catholique, le sociologue François DUBET a conclu son intervention en disant que l'objectif des pilotes de l'enseignement autant que celui de tous les acteurs doit être de faire partout une bonne école. Mais comment faire une bonne école ?

Les politiques scolaires représentent sans doute un premier type de leviers possibles que l'Enseignement Catholique questionne régulièrement mais il nous semble essentiel d'aller plus loin en nous questionnant aussi sur les éléments internes aux écoles et aux classes qui nous éloignent ou nous rapprochent des objectifs de qualité.

C'est pourquoi, la sixième université de l'enseignement catholique aura pour thème: « **Comment faire une bonne école ?** ».

Elle se tiendra le vendredi 20 aout 2010 à Lou-

sionnelle) pour les directions d'écoles, responsables et organisateurs d'enseignement, conseillers pédagogiques, inspecteurs, formateurs, agents PMS.

Objectif : découvrir les systèmes éducatifs des autres pays d'Europe et approfondir un thème spécifique relatif à l'enseignement ou l'éducation.

Ces visites d'étude s'inscrivent dans le Lifelong Learning Programme auquel participent 33 pays d'Europe. Elles se déroulent généralement durant une semaine, et le plus souvent, en anglais.

Elles réunissent de 8 à 15 participants, un représentant par pays.

Le catalogue des visites d'étude est disponible sur le site de l'Agence www.aef-europe.be, rubrique Visites d'étude. A consulter à partir de la page 154 pour la prochaine phase de candidature qui commence le 19 juillet 2010 pour les visites d'étude du 1er mars au 31 juin 2011.

Le formulaire de candidature sera bientôt disponible à l'adresse <http://studyvisits.cedefop.europa.eu>. Il sera à compléter en ligne et à envoyer avant le 15 octobre 2010.

Les échanges entre écoles d'Europe avec voyages et séjours : les partenariats scolaires Comenius

Juin 2010

2

Numéro 106



vain-la-Neuve,
Daniel GAYET (professeur de sciences de l'éducation IUT de Belfort et auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation familiale et la scolarité notamment *Éthique ou morale de l'éducation*, Paris : Éditions du cygne, 2009, *Les relations maître-élève*, Paris : Economica/Anthropos, 2007, *Les pratiques éducatives des familles*, Paris: PUF, 2004, *C'est la faute aux parents*, Paris : Syros/La Découverte, 1999) ouvrira la réflexion sous l'angle des relations entre les écoles et les familles.

Alain BENTOLILA (professeur de linguistique à l'Université Paris V et auteur notamment de « Urgence école : le droit d'apprendre, le devoir de transmettre » et de « Quelle école maternelle pour nos enfants?») abordera les enjeux de la qualité dans le fonctionnement des établissements. Douze ateliers permettront de débattre avec des experts et des témoins.

Renseignements et inscriptions: <http://enseignement.catholique.be> > ACTUALITE

L'inscription est gratuite pour les agents PMS.

Nouvelles d'Europe

Les visites d'étude CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation profes-

Objectif : réaliser un projet commun dans le cadre des programmes scolaires, incluant des voyages et séjours financés par des forfaits octroyés par la Commission européenne (33 pays participants). Peuvent participer aux mobilités : les élèves, enseignants, membres de la direction et du PO, éducateurs, agents PMS, parents, ... impliqués dans le projet d'échanges.

Le projet peut être centré sur le travail en classe réalisé par les élèves, ou sur un sujet éducatif ou pédagogique choisi par les enseignants et la direction, intéressant l'école dans son ensemble.

Comment procéder ? En participant à un séminaire de contact ou en organisant une Visite préparatoire.

Comenius

Directeurs, enseignants, éducateurs, formateurs, agents PMS, partez vous former dans un autre pays européen !

Pour participer à un séminaire, une conférence, un stage d'observation..., déposez votre candidature avant le 15 septembre 2010 si cette formation se déroule entre le 1er janvier et le 31 mars 2011.

Choisissez parmi les nombreuses propositions que vous trouverez dans le catalogue européen (<http://ec.europa.eu/education/trainingdatabase/index.cfm?Language=FR>)

Circulaire n°3160 du 4 juin 2010

Comme précisé dans le précédent Fédéflash, l'Arrêté du Gouvernement du 29 juin 2010 et la circulaire n°3111 du 23 avril 2010 ont apporté des précisions à propos de l'attestation spécifique à produire par un Centre PMS lors de l'orientation d'un enfant dans un enseignement adapté aux élèves souffrant d'autisme, d'un polyhandicap, d'aphasie ou de dysphasie.

La circulaire n°3160 vient modifier la circulaire n°3111 en y précisant ceci :

« L'article 8 bis du décret du 3 mars 2004 tel que modifié par le décret du 5 février 2009 précise que l'attestation d'admission en enseignement spécialisé doit être rédigée par :

- Un Centre PMS ;
- Un office d'orientation scolaire et professionnelle ;
- Tout autre organisme offrant les mêmes garanties en matière d'orientation scolaire ou professionnelle, organisés, subventionnés ou reconnus par la Communauté française. »

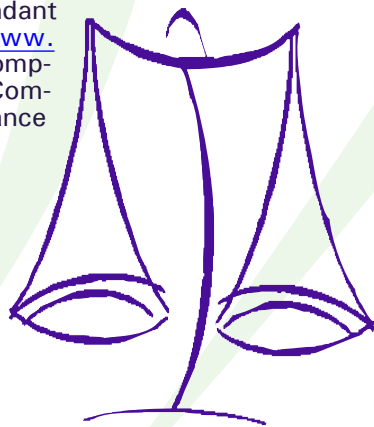
Par ailleurs, il est clair que **les Centres PMS spécialisés sont également habilités à délivrer l'annexe à l'attestation d'admission en enseignement spécialisé** pour les élèves fréquentant l'enseignement adapté aux élèves avec autisme, polyhandicap, aphasie ou dysphasie qui sont actuellement scolarisés en enseignement spécialisé. Il n'est donc pas nécessaire pour ces élèves déjà inscrits en enseignement spécialisé de faire appel au PMS orienteur pour établir l'annexe à l'attestation d'orientation.»

La circulaire, dans son intégralité, est disponible sur <http://admin.segec.be>, «gestion documentaire».

Questions parlementaires

Lors de la séance de la Commission de l'éducation du 25 mai 2010 au parlement de la Communauté française, Monsieur Mohamed Daif a posé une question parlementaire à Madame la Ministre, Marie-Dominique Simonet à propos du « Renforcement différencié dans les Centres PMS », et plus particulièrement sur les modalités d'engagement de demi-charges dans les Centres PMS. Le texte reprenant cette question a été envoyé le 27 mai 2010 par mail aux directions et sur la liste «pms-fcpl». Il reste cependant disponible sur le site du www.pcf.be («Commissions», «comptes rendus intégraux», «Commission de l'éducation», «séance du 25 mai 2010»).

Julie Messinnes
julie.messinnes@segec.be



Nouvelles du Conseil Supérieur des Centres PMS

La présente note concerne la séance du Conseil supérieur tenue le 8 juin 2010.

Le CSCPMS a identifié une série de difficultés dans le cadre de l'application de la circulaire 3111 et de sa correction, la circulaire 3160. Ce relevé sera communiqué au Cabinet et à l'Administration. Le conseil apporte également un certain nombre de correctifs au projet d'avis proposé par le CSES. En outre, la question est posée de l'information des centres PMS à propos des élèves qui sortent de l'enseignement spécialisé.

La circulaire 3014 (Dispositions relatives à l'octroi du CEB à l'issue de l'épreuve externe commune) ainsi que le Vadémécum envoyé aux écoles devront être revus. Le CSCPMS veillera à transmettre ses observations au Cabinet et par là à l'administration et à l'inspection.

A la suite de l'examen du projet de circulaire sur l'articulation entre le SCOS et les CPMS, le CSCPMS a décidé de rédiger un courrier à destination de mesdames Simonet et Hanse relevant les modifications enregistrées et les inquiétudes émises par le CSCPMS qui constate l'amélioration sensible dans la prise en compte des missions, de la méthodologie et de la réalité du travail des Centres PMS mais, estime devoir interpeler plus fondamentalement sur l'articulation entre contrôle et aide, souhaite rouvrir le débat à ce niveau.

Un groupe de travail « CPMS- CCAJ » sur les relations entre les centres PMS et les Services relevant de l'Aide à la Jeunesse va être mis en place. L'objectif est de développer une meilleure articulation entre les deux structures.

Le CSCPMS a répondu positivement à quatre sollicitations :

- Le projet présenté par « cap Sciences humaines », intitulé « filles-garçons, mêmes métiers ? L'objectif est le partage d'outils visant une politique efficace d'orientation scolaire avec perspective de genre sur base de structures existantes dans l'établissement scolaire (un CPMS par réseau).
- Le projet, en cours, de « référentiel santé » visant à proposer à tous les intervenants auprès d'enfants en collectivité un document de référence sur les questions de santé.
- Le soutien à la diffusion, auprès des CPMS, des SPSE et des enseignants, de la note proposée par l'Hôpital des Enfants Reine Fabiola sur la question de la drépanocytose (maladie génétique responsable d'une anomalie de l'hémoglobine contenu dans les globules rouges. Des infirmières de Centres PMS libres ont déjà été sensibilisées à cette problématique.
- La Fapeo présentera au CSCPMS de septembre une recherche qu'elle mène sur la question « pauvreté infantile et scolarité », recherche distincte des travaux de Bernard Devos.



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
CENTRES PMS LIBRES



**La FCPL organise
une journée d'études
qui aura pour thème**

L'intégration en question(s) : les moyens de la réussite

**Partant des dispositions légales, comment rencontrer
les besoins spécifiques de certains élèves, avec quels
objectifs, pour quel(s) bénéfice(s) ?**

Pour en débattre, nous vous invitons

**le mercredi 20 octobre 2010
dans les locaux de l'Institut Saint-Louis
Rue Pépin, 7 à Namur**

**Les modalités d'inscription vous seront transmises début septem-
bre.**

**PAF : Gratuite pour les équipes des centres PMS libres. 10 euros
pour les centres PMS non adhérents à la FCPL.**

Journée reconnue comme journée de formation réseau par le CFPL.

A propos des formations continuées

Formation Magazine, qui accompagne traditionnellement le numéro de juin de Fédé Flash change de contenu et informe de modifications importantes.

Au niveau des contenus, les statistiques de fréquentation des formations durant cet exercice paraîtront dans le courant du 1^{er} trimestre de l'exercice suivant. La présentation du programme 2010-2011 est plus « costaud » qu'antérieurement et décrit chaque module en plusieurs étapes: contenu (quoi ?) – animation (qui?) – nombre de jours (combien ?) et parfois information spécifique (spécificité?).

Nous espérons que cette formule permettra à chacun, avant le départ en congé ou au retour des vacances, de s'informer sur la programmation à venir.

ATTENTION !

Les modalités d'inscription sont totalement modifiées à partir de l'exercice 2010-2011.

Priorité aux procédures électroniques : Guide des Formations en ligne, inscription à l'écran, centralisation des virements.

Merci de prendre connaissance de cette nouvelle démarche visant à réduire les coûts et à simplifier les démarches administratives : chacun est concerné !

Informez-vous !

Nouvelles en bref

Le Ligeur a publié un numéro hors série consacré à la dyslexie et la dysorthographe : confondre des mots ou des syllabes, oublier des lettres lors de la lecture, etc. Ces troubles d'apprentissage inquiètent parfois les parents. Comment les dépister chez l'enfant ? Comment l'aider face à ces différences ? Ce dossier spécial est téléchargeable gratuitement sur le site du Ligeur : www.ligueur.be

L'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) organise à la demande des écoles des journées de sensibilisation aux handicaps. Celles-ci s'adressent aux élèves et à leur instituteur. Par des jeux, des animations, des discussions, des rencontres, les jeunes exploreront le thème de la différence et du handicap. Renseignements complémentaires sur le site www.awiph.be

L'Association des Parents d'enfants déficients auditifs francophones (APEDAF) édite un DVD bilingue - français vs langue des signes - qui raconte des contes traditionnels. Fées, sorcières, princes et princesses emmènent le spectateur dans les aventures d'Hansel et Gretel, de Blanche-Neige et des sept nains, du Petit Chaperon rouge ... Ce DVD sensibilise à la langue des signes. Prix 9 euros - Renseignement : www.apedaf.be



Courrier

Dans vos boîtes à mail

Le 7 mai, Guy De Keyser vous adressait une grille d'évaluation des 8 axes de nos missions, fruit d'un travail de réflexion mené par les directions de Bruxelles.

Un communiqué de presse du SeGEC sur la durée des transports scolaires dans l'enseignement spécialisé vous a été envoyé le 11 mai.

Toujours le 11 mai, c'est Julie Messinnes qui vous parlait de la circulaire n° 3138 du 10 mai 2010 intitulée « Création de charges à mi-temps ».

Le 9 juin, vous avez reçu un BI du Service Juridique sur la prévention de l'usage de l'alcool et des drogues dans les Centres PMS.

Le 9 juin toujours, Julie vous demandait de confirmer les numéros Fase et matricules de vos centres.

Par courrier postal,

Le 31 mai, le rapport approuvé de la réunion du Bureau du 20 avril vous a été envoyé.

Le 21 juin, c'est celui de la réunion du 18 mai. Ce rapport était accompagné d'une affiche vous annonçant la tenue d'une journée consacrée à l'intégration, le 20 octobre prochain.

A lire

Jean-Yves Hayez et Emmanuel de Becker, *La parole de l'enfant en souffrance. Accueillir, évaluer, et accompagner*, Collection Enfances, Éditions Dunod, 2010

Ce livre pose la question des paroles que l'enfant en souffrance est amené à dire dans différents contextes, dans divers enjeux, paroles qui marquent le développement et qui accompagnent la différenciation. Ces paroles des plus jeunes de la société, en développons-nous le meilleur accueil ? En comprenons-nous les enjeux et significations ? Quel crédit leur accordons-nous ?

L'ouvrage se penche sur ces questions en s'appuyant d'abord sur certaines circonstances où l'enfant prend la parole, non parfois sans risque, pour aborder ensuite le statut de l'énonciation ? Cet enfant est-il finalement fiable ? Ce qu'il esquisse traduit-il réellement ce qu'il pense et/ou ce qu'il ressent ? Ainsi accueillir et évaluer l'enfant dans ses paroles représente les deux aspects incontournables d'une prise en considération respectueuse de la personne.

L'ouvrage est destiné en première intention à tous les professionnels, acteurs du monde éducatif, médical et psychosocial, concernés par l'enfance. L'expression de la parole demeure l'axe privilégié de la communication entre humains, axe précieux et fragile à la fois, tant les pièges de malentendus, d'incompréhensions, de frustrations sont nombreux.

C'est vous qui le dites !

Juin 2010

6

Numéro 106



Situons tout de suite les choses : je suis la voix que vous entendez au téléphone quand vous appelez la Fédé mais je ne suis ni blonde ni grande (private joke !). Ca, c'est fait !

Je suis namuroise de naissance et de cœur mais luxembourgeoise d'origine. Cocktail paradoxal : essayez d'imaginer un escargot avec une ardeur d'avance ... ?

Je suis entrée à la FCPL en février 1988. Cela fait donc ... mon dieu tant que ça ? Mais oui, 22 ans ! Ma formation d'enseignante ne me prédestinait assurément pas à devenir secrétaire mais je n'ai jamais regretté d'avoir changé de voie.

Mon fonction officielle est secrétaire de direction. Ca en jette, hein ! Je suis chargée du secrétariat de la Fédération. Ca veut tout dire ... et rien dire ! Mais j'explique. Mon travail a beaucoup évolué depuis le temps, vous l'imaginez bien. Au début, il consistait essentiellement en la dactylographie du courrier sur une machine à écrire (électrique déjà mais quand même).

Aujourd'hui, je m'occupe encore du courrier (encodage, photocopies, envois) mais ce n'est plus l'essentiel de mon travail.

La mise en page du Guide des formations et celle de Fédé Flash, la gestion des formations (contacts avec les formateurs, les gestionnaires de salles, encodage des inscriptions et des paiements, vérification des listes, mailing de confirmation, envoi du courrier, mais aussi encodage de la comptabilité du CFPL et gestion du dossier subventionnement des formations), vos questions par mail ou par téléphone, la gestion des agendas et des salles de réunion occupent la majeure partie de mon temps.

Un rôle d'accueil m'est aussi dévolu, tant au siège de la Fédération (par téléphone ou lors de réunions) qu'à l'extérieur (journée d'études, colloques, ...). C'est toujours un plaisir pour moi de rencontrer les agents PMS, de mettre des visages sur des voix ou des noms ...

Pour finir, il ne faut pas oublier ce qui prend le plus de temps : les imprévus qui surgissent tous les jours et qu'il faut gérer. Ce sont ceux-là qui rendent le travail moins monotone, plus vivant. Qui font qu'on ne voit pas 22 ans passer !

Ces quelques années et quatre secrétaires généraux plus tard, j'aime toujours autant mon travail. Sa diversité surtout, la polyvalence dont il faut sans cesse faire preuve, le stress positif qui aide à avancer, la créativité que les tâches qui m'incombent me permettent/demandent.

Isabelle Schmit
Secrétaire de direction

Proustinade

Mon occupation préférée
Cuisiner.

Mes auteurs favoris

Eric-Emmanuel Schmitt mais aussi Musso, Levy et Cornwell pour lire dans le train. Je replonge aussi régulièrement dans Les Fleurs du mal.

Ce que je déteste par-dessus tout

La méchanceté gratuite mais surtout l'hypocrisie, je sais ce n'est pas original. Ah oui, les choux de Bruxelles je déteste !

Ce que j'apprécie le plus chez mes amis

Leur spontanéité et leur petit grain de folie ; le conservatisme m'ennuie.

Ma devise

J'aurais bien dit «L'oignon fait la farce» mais ce n'est pas trop le moment ! Disons plutôt «*Au plus que tu pédales moins vite au moins que tu arrives plus tôt*». Non, en fait je n'ai pas de devise.

Pensée du mois



SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
50 ans ?	1
Nouvelles en bref	2, 4
Vie collective	3, 5
Juridiquement vôtre	3
Congrès, colloque and co	4
A lire	5
Le courrier	5
C'est vous qui le dites	6
La pensée du mois	6

Editeur responsable : Guy De Keyser
FCPL - Avenue Mounier 100 - 1200 Bruxelles



Avons-nous droit à des allocations d'études ?

Des allocations d'études peuvent être octroyées aux parents et aux étudiants pour les aider dans le financement des études secondaires et supérieures.

Les conditions pédagogiques

L'élève doit fréquenter un établissement d'enseignement de plein exercice durant l'année scolaire 2010-2011, ne pas suivre une année de niveau égal ou inférieur à une année déjà accomplie auparavant.

Toutefois, des dérogations sont prévues :

- **Dans le secondaire** : l'élève peut bénéficier d'une allocation d'études lorsqu'il redouble pour la première fois en secondaire, ou lorsqu'il passe de l'enseignement professionnel à une année inférieure dans le général, le technique ou l'artistique ou encore lorsqu'il réoriente ses études vers l'enseignement professionnel secondaire complémentaire, après une année régulière dans l'enseignement supérieur de type long ou court.
- **Dans le supérieur** : l'étudiant peut bénéficier d'une allocation d'études lorsqu'il redouble une année durant l'ensemble du baccalauréat, ou lorsqu'il se réoriente dans l'enseignement supérieur de type court après maximum deux années d'études régulières dans l'enseignement supérieur de type long ou universitaire, ou encore lorsqu'il recommence une année suite à une maladie gravement invalidante.

Les conditions financières

Les revenus maxima (c'est-à-dire les revenus imposables globalement + distinctement) de l'année 2008 (exercice d'imposition 2009) des personnes ayant la charge de l'étudiant ne peuvent dépasser les montants suivants :

Important : Dans une même famille, chaque étudiant, autre que le (la) candidat(e) à l'allocation d'études, qui poursuit également des études supérieures (plein exercice) en 2010-2011, équivaut à deux personnes à charge.

Personne(s) à charge	Secondaire ou années préparatoires à l'ens. Supérieur	Ens. supérieur ou professionnel secondaire complémentaire
0	10.156,96 €	11.842,76 €
1	17.412,82 €	19.243,35 €
2	23.218,07 €	25.163,23 €
3	28.658,46 €	30.715,17 €
4	33.736,95 €	35.893,19 €
5	38.453,55 €	40.703,27 €
Par pers. supplém.	+ 4.695,48 €	+ 4.813,10 €

Comment introduire la demande ?

Il faut envoyer **par recommandé** avant le 31 octobre 2010 au bureau régional de la province où est situé l'établissement fréquenté en 2010-2011 un formulaire dûment complété et accompagné des documents nécessaires.

Et pour obtenir le formulaire de demande ?

S'il s'agit d'un renouvellement, vous recevrez le formulaire avant les grandes vacances. S'il s'agit d'une première demande, vous pouvez obtenir le formulaire auprès du secrétariat de l'UFAPEC ou directement sur le site du service des allocations d'études.

Y a-t-il des documents à joindre à la demande ?

Il faut joindre une copie complète de l'avertissement extrait de rôle relatif à l'exercice fiscal 2009, une composition de famille délivrée par l'administration communale et, éventuellement, une attestation de l'internat ou une copie du contrat locatif de la chambre louée.

Jean-Luc van Kempen

Vous avez d'autres questions à ce sujet ?

Contactez le secrétariat de l'UFAPEC : info@ufapec.be - 010/42-00-50
ou surfez sur le site
<http://www.cfwb.be/allocations-etudes> de la Communauté française.